

Les sénateurs Louis MERMAZ et Jean-Pierre SUEUR se sont rendus le 6 avril au centre de rétention administrative du Mesnil Amelot, Seine-et-Marne, sur le site de l'aéroport de Roissy

Communiqué de presse 134 places sont réservées dans ce centre aux hommes et 16 aux femmes. Les deux sénateurs ont constaté que les personnes retenues disposent de moyens d'hébergement et de conditions de vie réduits au strict minimum. Du fait de l'allongement de la durée de rétention qui peut atteindre 32 jours, la promiscuité et la déshérence sont cause de tensions que le personnel est le premier à déplorer.

Mais surtout le centre hébergeant des personnes en provenance de quelque 80 départements et sous le coup d'arrêtés préfectoraux de reconduite aux frontières, celles-ci ne disposent pas des moyens indispensables pour faire valoir leurs droits.

Les pouvoirs publics gèrent ainsi dans une très grande incohérence des situations diverses, sans que soient pris en compte ni les relations familiales ou professionnelles, ni les dangers extrêmes encourus par des étrangers renvoyés dans des pays où sévissent de graves conflits. Cet état de fait porte lourdement atteinte aux droits élémentaires des personnes retenues en instance d'expulsion.

[Téléchargez le communiqué au format pdf](#)

[Télécharger le fichier](#)